



*Date de dépôt : 26 mars 2025*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de Sylvain Thévoz, Léna Strasser, Jean-Pierre Tombola, Jacklean Kalibala, Matthieu Jotterand, Jean-Charles Rielle, Julien Nicolet-dit-Félix, Grégoire Carasso, Diego Esteban, Sophie Demaurex, Alberto Velasco, Pierre Eckert, Emilie Fernandez, Céline Bartolomucci, Sophie Bobillier, Léo Peterschmitt, Marjorie de Chastonay pour que Genève améliore la situation des enfants dont un parent est détenu**

En date du 30 août 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :*

- le fait que pour des enfants la détention d'un parent peut entraîner de graves conséquences sur le développement physique et social;*
- le fait que la Suisse ne dispose pas d'informations sur la situation des enfants dont l'un des parents est détenu, que Genève dispose d'informations partielles;*
- les effets positifs potentiels de contacts enfants-parents;*
- le fait que les enfants et la parentalité jouent un rôle plutôt secondaire dans la planification de l'exécution des peines et que les considérations spécifiques à la sécurité, telles que le risque de récidive ou de fuite, sont traitées en priorité lors des décisions d'exécution,*

*invite le Conseil d'Etat*

- à promouvoir et à développer les possibilités de contact favorables aux familles (visites, vidéotéléphonie, lettres, etc.) ainsi que l'aménagement des lieux de visite en fonction des enfants;*
- à renforcer la ou les associations visant à améliorer la situation des enfants dont l'un des parents ou les deux parents sont détenus.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le présent rapport dresse un état des lieux et énonce les perspectives envisagées quant aux possibilités de contacts favorables aux familles dans les 6 établissements carcéraux genevois, en lien avec les 2 invites de la motion 2951.

### Etat des lieux – Première invite

#### *Champ-Dollon*

Deux parloirs sont spécifiquement destinés aux enfants de parents en détention, contre un seul avant le mois de juin 2024. Ces parloirs sont mixtes (avec des détenus hommes et femmes ensemble) et ne sont pas comptabilisés comme une visite hebdomadaire. Ils ne sont pas non plus limités à 2 visiteurs par personne détenue, de sorte qu'une fratrie nombreuse peut également avoir accès ensemble à ce parloir spécifique.

Une armoire à jeux et à livres est à disposition durant tous les parloirs et elle est renouvelée une à deux fois par année, avec l'achat de nouveaux jeux pour remplacer ceux qui sont cassés.

Une fois par mois se tient un parloir spécifique de la Fondation Relais Enfants Parents romands (Fondation REPR), sous les mêmes conditions que les parloirs enfants.

Un parloir spécial de Noël est organisé conjointement entre la prison et la Fondation REPR juste avant les Fêtes, ouvert à tous les enfants ayant un parent en prison.

#### *La Brenaz*

Des visites enfants, d'une durée de 1 heure, sont possibles en sus des visites ordinaires, pour les personnes détenues ayant des enfants.

Des visites familiales, d'une durée de 4 heures, sont accessibles deux fois par mois, pour les personnes détenues ayant des enfants.

Des parloirs vidéos sont à disposition des personnes détenues, afin de préserver les liens avec leurs enfants à distance. Un local est spécialement aménagé, offrant des conditions suffisantes de sécurité. Les personnes détenues ont accès à ce parloir une fois par mois pour une durée de 20 minutes.

Des cabines téléphoniques sont mises en libre accès dans tous les secteurs et des cabines téléphoniques sont aussi disponibles dans les promenades.

### ***Curabilis***

Des visites enfants, d'une durée de 1 heure, sont possibles en sus des visites ordinaires, pour les personnes détenues ayant des enfants. Des jeux et des jouets adaptés aux différents âges sont à disposition des enfants. La Fondation REPR peut intervenir lors de ces visites.

Des parloirs vidéos sont à disposition des personnes détenues, afin de préserver les liens avec leurs enfants à distance.

Des visites familiales, d'une durée de 6 heures les jours ouvrables et de 2,5 heures les week-ends et jours fériés, sont accessibles tous les deux mois, pour les personnes détenues ayant des enfants. Deux parloirs sont spécialement aménagés pour le déroulement de ces visites.

### ***Vallon***

Les personnes détenues ont accès à leurs propres moyens de communication et sont connectées au réseau WiFi de l'établissement, ce qui favorise le maintien des liens avec leurs enfants.

Les personnes détenues qui ne disposent pas d'appareils connectés peuvent emprunter un PC au greffe de l'établissement, se connecter en salle de visite et voir leur famille en visioconférence.

La salle de visite est équipée pour recevoir des enfants. Des jeux, des livres et du matériel de dessin sont à disposition. Le personnel social peut leur proposer des sirops et peut facilement entrer en contact avec la famille lors des visites.

Des visites d'enfants mineurs non accompagnés peuvent avoir lieu, à certaines conditions et sur décision de la direction du Vallon.

De manière très ponctuelle, l'établissement organise des événements, lors desquels les enfants des personnes détenues sont également invités, ce qui favorise le contact dans un contexte différent que celui des parloirs.

### ***Villars***

Les personnes détenues ont accès à leurs propres moyens de communication et sont connectées au réseau WiFi de l'établissement, ce qui favorise le maintien des liens avec leurs enfants.

La salle de visite est équipée pour recevoir des enfants. Un coin jeu pour enfants est à disposition, avec divers jouets. Les visites spécifiques d'enfants à leurs parents par l'entremise de la Fondation REPR s'y déroulent.

La salle polyvalente peut également être utilisée en fonction du nombre de visites demandées.

### ***Favra***

La salle des visites permet l'accueil des enfants, accompagnés ou non de la Fondation REPR.

A chaque étage de l'établissement, des téléphones sont accessibles 24 heures sur 24.

L'établissement dispose de 4 postes Internet et d'un poste Skype.

### **Perspectives – Première invite**

A Champ-Dollon, la mise à disposition d'entretiens en visioconférence, pour les personnes en exécution de peine, est en cours d'étude. Il s'agit pour cela de disposer de locaux, d'infrastructures et d'autres installations techniques (branchements, connexions réseaux, etc.). A ce jour, cela est uniquement utilisé pour des visioconférences d'appoint.

A Curabilis, les visites « familiales » les week-ends et jours fériés sont limitées à l'après-midi. En effet, le poste de contrôle avancé (PCA) rattaché à la prison de Champ-Dollon n'a pas l'effectif pour ouvrir le PCA durant les matinées. L'augmentation de l'accès aux visites familiales serait favorable aux contacts familiaux.

A Favra, un projet pilote visant l'installation d'un ordinateur dans chaque cellule, avec un accès Internet et Skype disponible 24 heures sur 24 est en cours d'élaboration.

### **Etat des lieux – Deuxième invite**

La Fondation REPR intervient dans les différents établissements carcéraux genevois, afin d'accompagner les enfants de personnes détenues par le biais des activités suivantes :

- entretiens individuels;
- atelier « parent et en prison » : c'est un programme de soutien parent qui propose, à travers différents modules, de valoriser le rôle de parent, de renforcer l'estime de soi et de développer des compétences sociales. A la fin du programme, une attestation est remise à la personne détenue. Entrée en vigueur en 2020;
- fête de l'été (nouveau à La Brenaz) : le projet vise à réunir des familles pour une après-midi dans un parloir collectif. Au même titre que la fête de fin d'année, les familles de personnes détenues participant aux activités de la Fondation REPR sont conviées pour participer à une après-midi. Périodicité : une fois par an;

- fête de fin d'année;
- projet pilote « histoire d'un soir » : il consiste à proposer aux enfants ayant leur père en détention de recevoir une histoire du soir enregistrée par le père en détention. Une version pilote a été mise en place en collaboration entre l'établissement fermé de La Brenaz et la Fondation REPR, depuis le mois de décembre 2023.

## **Perspectives – Deuxième invite**

A Champ-Dollon, la collaboration avec la Fondation REPR pourrait être renforcée, afin que celle-ci anime davantage de parloirs pour les enfants (à voir sous quelles conditions).

## **Conclusions**

A l'aune de ces éléments, le Conseil d'Etat relève avec satisfaction que l'office cantonal de la détention (OCD) met à disposition des enfants dont l'un ou les 2 parents sont détenus un grand nombre de moyens permettant de préserver et de développer les liens durant l'incarcération. Genève se veut pionnière en matière de prise en charge des enfants des personnes détenues et les projets actuels, ainsi que les professionnels en charge des personnes détenues, veillent avec soin à préserver les intérêts des enfants.

A cet égard, les relations entre la Fondation REPR et l'OCD sont très satisfaisantes. Des efforts constants sont effectués de part et d'autre, afin d'améliorer toujours davantage la situation des enfants dont l'un ou les 2 parents sont détenus. La mise en place du « Chalet » REPR en plein centre du site de Puplinge démontre que tant la Fondation que les enfants des personnes détenues occupent une place centrale dans les préoccupations de l'OCD.

Compte tenu de la qualité de cette collaboration et des compétences très spécifiques de la Fondation REPR, le Conseil d'Etat n'envisage pas de multiplier les partenariats avec d'autres associations et d'élargir le nombre d'interlocuteurs. Cela étant, une collaboration ponctuelle avec d'autres acteurs (tels que le service de protection des mineurs ou les foyers prenant en charge un enfant mineur, par exemple) peut tout à fait se concevoir, notamment lorsqu'une situation particulière le requiert.

Le Conseil d'Etat tient à souligner, en dernier lieu, que les établissements carcéraux genevois demeurent tributaires des infrastructures et des ressources qui leur sont allouées. L'appui du Grand Conseil, dans le cadre de la mise en œuvre de la planification pénitentiaire, permettra de développer la

collaboration avec la Fondation REPR et de mettre à disposition davantage de locaux adaptés aux besoins des enfants et des familles, et ainsi de renforcer les mesures visant au maintien et au développement du lien parent-enfant, dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Enfin, une attention particulière sera portée sur la question de la prise en charge des femmes enceintes incarcérées et des nouveau-nés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET